

AMP/RM

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale
des monuments naturels et des sites de Vaucluse
Vu la loi n° 421 du 28 Juillet 1943~~
Vu la
loi n° 421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire des
sites dont la conservation présente un
intérêt général les lacs dont les
noms suivent et leurs abords compris
dans un rayon de 300 mètres

- 1°) dans la commune de Névache
 - ✓ -lac Blanc (p.n° Ià5 section B)
 - ✓ -lac Long (p.n° 8&9 section B)
 - ✓ -lac Noir (p.n° I4 section B)
 - ✓ -lac du Serpent (p.n° I7I4. I7I5. I725 section A)
 - ✓ -lac Laramon (p.n° I7I2. I7I3. I725 A)
 - ✓ -lac Rond (p.n° 38I. 38Ibis. 382 A)
 - ✓ -lac Long du Riou Sec (p.n° 382. 388. section A).
 - ✓ -lac de la Clarée (p.n° I-9 sect. H)
 - ✓ -lac rouge (p.n° I547bis section H)
 - ✓ -lac de la Casse Blanche (p. I550. H)
 - ✓ -lac du Queyrelin (p; n° I554. H)
- ?.....

149-646-J. 4842-42. [36292-2]

- / -lac de la Mine (p.n°I56I.I562 section H)
 - / -lac des Beraudes (p.n°5à7.I544 section H)
 - / -lacs du Chatelard, Biron, de Privé, de la Bar
 - / -re et de l'Oule non cadastrés
- 2°- dans la commune de la Salle les Alpes
/ lac de Cristol (p.n°I.I7à23.25 sect.A)

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux Maires de la commune de Névache et de la Salle-les-Alpes respectivement propriétaires.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 7 AOÛT 1943

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-

Arts: délégation
P. le Ministre et par
Le Directeur du Cabinet,

